
Code d'éthique des marraines d'allaitement du réseau Nourri-Source



Sommaire

Préambule

Responsabilités envers l'organisme

Responsabilités envers l'usagère

Responsabilités envers les bénévoles

Responsabilités envers les professionnels de la santé

Responsabilités envers soi-même

Annexe – Formulaire de consentement

Préambule

1. Les marraines d'allaitement sont le pilier du réseau Nourri-Source. Leur engagement est essentiel à la réalisation de sa mission de soutien à l'allaitement car elles sont en première ligne pour soutenir les mères qui font appel à Nourri-Source.
2. Chaque marraine a un rôle essentiel à jouer pour maintenir la qualité des services, la crédibilité et la renommée de Nourri-Source. En ce sens, chaque marraine doit s'assurer de respecter certaines règles d'éthique communes et propres au réseau Nourri-Source, dans l'ensemble des activités auxquelles elle participe.
3. Le présent code d'éthique énonce donc les règles d'éthique à privilégier par les marraines tout au long de leur engagement auprès de Nourri-Source.

Responsabilités envers l'organisme

1. Respecter et comprendre la mission de soutien à l'allaitement de sa régionale, la philosophie commune du réseau Nourri-Source et le code d'éthique du réseau Nourri-Source;
2. Respecter les politiques, procédures et orientations de sa régionale et de la Fédération;
3. Agir en tout temps avec intégrité, objectivité et professionnalisme;
4. Éviter les situations de conflit d'intérêt;
5. Ne pas divulguer à des tiers ni utiliser à des fins personnelles le contenu des documents et des outils Nourri-Source, sans l'autorisation écrite de la régionale ou de la Fédération;
6. Véhiculer une image positive de l'organisme, y compris sur les réseaux sociaux;
7. Respecter les engagements pris à l'égard de l'organisme et prévenir la personne responsable en cas d'impossibilité à honorer un engagement;
8. Ne pas parler ou agir au nom de l'organisme en dehors du mandat de bénévole;
9. Transmettre à la régionale ou à la Fédération toute demande d'information de la part des médias;
10. Informer la personne responsable de la régionale ou de la Fédération en cas de toute inconduite qui pourrait être jugée incompatible ou contraire au présent code d'éthique;
11. Rapporter à la personne responsable de l'organisme tout incident dans les plus brefs délais;
12. Ne pas faire de bénévolat simultanément dans un autre groupe de soutien en allaitement;
13. S'assurer que ses activités professionnelles et bénévoles sont bien délimitées et indépendantes les unes des autres;
14. Tenir ses connaissances à jour en matière d'allaitement.

Responsabilités envers l'usagère

1. Maintenir en tout temps un comportement respectueux et professionnel;
2. Reconnaître que toute usagère a le droit d'être traitée avec respect et considération;
3. Offrir des services dans le respect des valeurs, croyances et choix de l'usagère;
4. Établir et maintenir une relation de confiance avec l'usagère;
5. En tout temps, laisser l'usagère prendre ses propres décisions;
6. Agir dans le respect des limites du rôle et du mandat de la marraine;
7. Ne pas intervenir dans les affaires personnelles de l'usagère qui ne relèvent pas du mandat de la marraine;
8. Informer l'usagère lorsque l'on parle en son nom personnel;
9. Proscrire toute forme de sollicitation des usagères à des fins commerciales, financières ou personnelles;
10. Ne pas proposer à une usagère de lui fournir ses services privés ou rémunérés par l'entremise de Nourri-Source (consultantes en lactation par exemple);
11. Refuser toute forme de rémunération, cadeau ou avantage personnel en échange de service rendu, et le cas échéant, référer la personne à la régionale ou à la Fédération;
12. Ne pas entretenir de relation avec les usagères en dehors du contexte du mandat de marraine;
13. Éviter de soutenir une connaissance, membre de la famille, collègue, etc.;
14. Savoir reconnaître les limites de ses connaissances et demander du soutien auprès d'une autre marraine ou de la régionale au besoin;
15. Respecter la confidentialité de toute information au sujet d'une usagère ou qui permettrait de l'identifier;
16. Ne jamais partager d'information sur une usagère sans son consentement, sauf à des fins de formation ou de discussion de cas, où seules les informations pertinentes en lien avec l'allaitement peuvent être partagées sans identifier l'usagère;
17. En cas de doute sur la santé ou la sécurité de l'usagère ou de son enfant, contacter la personne responsable de la régionale pour évaluer adéquatement la situation avant de transmettre des informations sans consentement aux autorités;
18. En cas de désengagement, s'assurer de ne pas causer préjudice à l'usagère;
19. Reconnaître le droit de l'usagère à vouloir changer de marraine;
20. Si nécessaire, informer l'usagère sur la procédure à suivre en cas de plainte;
21. Mettre à profit tous ses efforts pour assurer la qualité des services offerts.

Responsabilités envers les bénévoles

1. Respecter le travail des autres bénévoles et éviter tout propos désobligeant ou susceptible de les blesser ou de les discréditer;
2. Favoriser un esprit d'entraide et de coopération entre les bénévoles;
3. Entretenir de sains rapports de collaboration et de confiance entre les bénévoles;
4. Faciliter l'intégration des nouvelles bénévoles dans le respect des règles prévues à cet effet;
5. Régler les désaccords toujours selon le meilleur intérêt de Nourri-Source.

Responsabilités envers les professionnels de la santé

1. Respecter le travail des professionnels de la santé, même en cas de désaccord;
2. Ne jamais contredire un diagnostic formulé par un professionnel de la santé, même en cas de désaccord;
3. Ne jamais se substituer aux rôles et responsabilités d'un professionnel de la santé;
4. Ne jamais formuler de conseils professionnels envers une usagère;
5. Travailler en complémentarité du réseau de la santé et des services sociaux;
6. Référer vers un professionnel de la santé lorsqu'une problématique outrepassé le mandat de la marraine ou lorsque la santé de l'enfant ou de la mère est menacée;
7. Ne jamais référer vers un professionnel en particulier, mais plutôt vers un ordre ou une association (l'association des consultantes en lactation par exemple), ou encore vers un minimum de trois professionnels différents.

Responsabilités envers soi-même

1. Agir avec rigueur, jugement et professionnalisme;
2. Respecter ses limites personnelles et savoir refuser une tâche lorsque nécessaire;
3. Respecter les limites de ses connaissances et savoir demander de l'aide ou référer au besoin;
4. S'impliquer dans des tâches qui correspondent à ses intérêts et compétences.

Annexe – Formulaire de consentement



Nourri-
Source

Consentement au respect du code d'éthique des marraines du réseau Nourri-Source

Je, _____, reconnais avoir pris connaissance et compris la portée du présent code d'éthique. Je m'engage à respecter la totalité de ses dispositions.

Signature

Date